

Plus de 285 millions d'impôts indirects

D'est ce qu'a payé le Nord au Trésor en 1921

En fin d'année, il est de coutume, dans toutes les entreprises industrielles et commerciales de faire les comptes et d'établir le bilan des opérations effectuées.

Nous, grandes administrations d'Etat n'échappent pas à la règle générale. A la fin de l'année, les ministères intéressés réalisent la récapitulation des comptes. C'est donc le moment propice de voir où on en est, et de tirer les conclusions, que comporte la situation.

En matière contributive pressurée, nous sommes, qu'on nous l'a payé en impôts indirects durant l'année 1921 ?

C'est ce que nous sommes allés demander à M. Gilneux, directeur départemental des Contributions indirectes du Nord.

En 1920, nous dit notre interlocuteur, le Nord a payé à lui seul plus de 220 millions d'impôts indirects.

Le retour au foyer de la population sinistrée, qui en a pour conséquence une augmentation sensible de la consommation, et la hausse des taxes perçues, ont amené une augmentation sérieuse du budget des contributions indirectes, qui se traduit par une hausse de près de 60 millions de francs, comparativement à la somme perçue l'année dernière au profit du Trésor.

Des chiffres éloquent

Voici en détail et en chiffres ronds, l'énumération des différents chapitres et les sommes qu'ils ont rapportées au fisc. La taxe sur le chiffre d'affaires, perçue seulement par l'administration des contributions indirectes, indépendamment des sommes perçues par l'Enregistrement, a rapporté dans le Nord 23.466.000 francs — les spiritueux boissons en général, et les taxes sur les alcools 68.237.000 fr. — les droits divers 571.430 francs.

Les chiffres, qui sont particulièrement frappés par le fisc, puisqu'ils paient 75 francs de droits au 100 kilos, ont produit 15.879.000 fr., les droits divers afférents à ce chapitre n'ont pas rapporté moins de 453.000 francs.

Pour les voitures, chemins de fer économiques, taxes sur les tramways et taxes de circulation en général, le fisc a récolté près d'un million 800.000 francs.

Dans le compte de fin d'année, les taxes sur les spectacles, théâtres, cinémas, dancing, etc., figurent pour 2.016.000 francs, les vélocipèdes pour 866.000 fr., les automobiles pour 3.750.000 fr., les distributeurs automatiques pour 62.000 fr., les benzols pour 126.000 fr., les droits de licence des débits de boissons pour 4.915.000 fr. — les cartes à jouer pour 92.000 fr. et les autres droits divers afférents à ces impôts pour 1.329.000 francs.

Les sucres ont produit 7.762.000 francs, les alcools 4.910.000 fr., les tabacs 86.492.000 fr., les poudres à feu 363.000 fr. et les recettes d'ordre divers 2.600.000 fr.

Les différents chapitres énumérés ci-dessus ont produit au total la somme considérable de 264.962.000 francs à laquelle viennent s'ajouter plus de 18 millions de francs sur le chapitre d'affaires non recouvrées parce qu'impulsées sur les dommages de guerre.

Pour avoir le total exact des contributions indirectes payées par le Nord, il faudrait ajouter à cette somme les millions perçus au titre de taxes sur le chiffre d'affaires, par les recettes d'enregistrement qui fonctionnent dans la plupart des localités comptant plus de 5.000 habitants.

Puis il est besoin d'ajouter le chiffre de l'impôt sur le chiffre d'affaires, qui est fixé sur la part contributive de notre département en matière de contributions indirectes.

Dans un article publié l'an dernier à ce propos, nous avons dit que le Nord entrerait à lui seul pour 145 environ dans la somme des impôts indirects perçus en France. La proportion actuelle nous dit M. Gilneux n'est pas encore connue, mais il est permis d'assurer qu'elle n'a pas été réduite l'an dernier. Sully a dit un jour : le labourage et le pâturage sont les deux mamelles de la France. En matière d'impôts indirects, le Nord peut être considéré aujourd'hui par le fisc, comme une de ses mamelles les plus productives. Après avoir enduré les souffrances physiques et morales de l'occupation, après avoir donné les meilleurs de ses fils au salut commun, c'est encore le Nord qui contribue le plus au relèvement du pays. Il est bon de le dire, et de le répéter, à l'époque précise, où on s'efforce de réduire sa créance et de contester des droits.

La politique du ministre des Régions libérées

M. Reibel va venir se rendre compte de l'état de la reconstitution

Paris, 25 janvier. — M. Reibel, ministre des Régions Libérées, a reçu ce matin un certain nombre de membres de la presse et leur a exposé les idées directrices essentielles qui inspirent sa politique.

Elles peuvent se résumer ainsi : 1° Accélérer dans toute la mesure des possibilités financières la reconstitution des départements dévastés ; 2° Empêcher les abus et les gaspillages qui atteignent l'ensemble des contribuables et les sinistrés eux-mêmes en absorbant une partie des ressources qui leur sont destinées.

M. Reibel a obtenu du ministre des finances l'assurance que le programme de reconstitution qui avait été envisagé par le précédent gouvernement sera intégralement maintenu en 1922. Les crédits prévus seront rigoureusement mis à la disposition des préfets des départements. Les sinistrés pourront ainsi poursuivre en toute confiance leurs efforts.

Le ministre compte avant tout les concours de l'initiative privée. Il est rigoureusement décidé de restreindre de plus en plus toute exécution directe de travaux ou d'achats par les services d'Etat.

Le ministre compte sur les concours des coopératives de reconstruction pour la mise en œuvre de l'accord de Washington et de tous autres qui pourraient être conclus. Sujets de réparaitions en nature et dont le bénéfice viendrait s'ajouter aux ressources déjà prévues.

Enfin, le ministre a l'intention de faire prochainement un voyage député dans les régions dévastées pour se rendre compte de l'état des travaux de reconstruction.

Le Cinéma en Europe

Quelques renseignements sur son développement

Depuis son rapport sur le budget des Affaires étrangères, M. Nobiletti a insisté particulièrement sur l'utilité que le gouvernement aurait à développer notre propagande cinématographique, afin d'aider nos diplomates et nos agents consulaires à assurer notre expansion commerciale.

Voici quelques renseignements sur le développement de la cinématographie dans les différents pays d'Europe.

Allemagne. — Le nombre des éditeurs allemands varie entre 80 et 100. Les importations sont au nombre d'une cinquantaine environ. Le gouvernement allemand a fixé à 180.000 mètres le contingentement de 15 % de l'édition allemande pouvant être importé de l'étranger. On peut déduire que la production allemande varie entre un million et 1.200.000 mètres de négatifs sur.

L'importation des films étrangers est réglementée rigoureusement et presque prohibée.

Le nombre approximatif des salles de spectacles était fin décembre 1920, de 3.731, ce qui représente environ une salle pour 10.000 habitants.

Angleterre. — Il existe environ une centaine d'éditeurs anglais. Une seule maison (Hassman-Kodak-Harrow) fabrique elle-même le support. On peut compter un nombre approximatif de 3 à 4.000 salles de spectacles cinématographiques.

Autriche. — En Autriche, il existe une quinzaine d'éditeurs, la plupart de fondation récente et encore de peu d'importance. 35 maisons de location, dont une dizaine d'importance, toutes maisons autrichiennes, à l'exception d'une maison française et d'une maison italienne. Il y a actuellement en Autriche 518 cinémas.

Belgique. — En Belgique, il n'y a pas à proprement parler de maisons d'édition nationales, 70 inspecteurs et loueurs étrangers fournissent la production qui compte environ chaque semaine 30 à 40.000 mètres, présentés à la clientèle exploitante.

Le nombre approximatif des salles de spectacles cinématographiques est d'environ 800, ce qui représente un peu plus d'une salle pour 10.000 habitants.

Espagne. — Pas de maisons d'édition ni de fabrication. Les grands films impressionnés sont en grande majorité constitués par les marques américaines suivies par les marques françaises et italiennes.

Il existe actuellement 7 à 800 cinémas.

Italie. — Il existe, en Italie, une cinquantaine de maisons d'édition, dont 20 sont groupées en union et 20 autres sont d'une importance (ont à fait secondaire) — et une dizaine d'importateurs. Environ 2.500 salles de cinémas.

Roumanie. — Pas de maison d'édition, 15 maisons de location dont 2 françaises, 135 à 150 salles dans toute la grande Roumanie.

Suisse. — Aucune maison d'édition. Le nombre approximatif des salles est d'environ 100, soit environ une salle pour 18.750 habitants.

Tchéco-Slovaquie. — Quatre maisons d'édition qui débütent.

La plus grosse partie de l'importation est faite par l'Allemagne (54 % contre 21 % pour la France).

Il existe environ, dans la République tchéco-slovaque, 423 cinémas.

La production de l'alcool

ELLE AUGMENTE SENSIBLEMENT EN FRANCE

L'« Officiel » publie la statistique des alcools à la fin de décembre 1921.

Le total de la production en 1921-1922 s'élève à 751.103 hectolitres, contre 681.722 en 1920-1921.

Les importations comprennent 69.725 hectolitres, contre 69.725 et les exportations 50.780 contre 96.981.

Les livraisons au commerce intérieur se chiffrent par 481.518 hectolitres contre 350.104.

Le total des ressources est de 1.664.197 hectolitres contre 1.168.882.

Le total des stocks s'élève à 1.131.899 hectolitres, contre 721.997, en augmentation de 409.902 hectolitres sur celui de 1920.

UN NOUVEAU CANON

UN INGENIEUR FRANÇAIS VA L'ESSAYER A LIEGE

Aux environs du 6 Février auront lieu à Liege dans un des forts qui entourent la ville des essais de tir dont les conséquences si elles réussissent seront importantes pour le monde entier.

C'est M. Delamare-Mazez, ingénieur français qui doit présider aux essais qui permettront à un canon de 75 de tirer avec une vitesse initiale de 1.000 mètres alors que la vitesse normale est de 530 mètres.

M. Delamare-Mazez a pu obtenir un canon qui tire sans recul et dont l'on peut ainsi tirer des assauts de tir dont les conséquences si elles réussissent seront importantes pour le monde entier.

Grave affaire de vol de papiers militaires

Servent-ils à fabriquer de fausses pièces d'identité ?

Un journal parisien relate, ainsi cette affaire.

Des papiers militaires viennent d'être dérobés au 2e bureau de recrutement de la Seine, boulevard Suchet, à Paris, et ce vol semble avoir été commis pour permettre à certains individus de se cacher sous le couvert d'une fausse identité.

Depuis deux jours, la police judiciaire enquête sur cette affaire, dont elle ne connaît encore ni l'étendue, ni la gravité, et qui elle enregistre du plus grand mystère.

Deux arrestations

Dimanche dernier, à la sortie d'un meeting anarchiste, rue de la Grande-Armée, des inspecteurs de la sûreté remarquaient un soldat dans la foule. Ils l'appréhendèrent. Un civil s'interposa immédiatement et tenta de délivrer le militaire. Il n'y parvint pas et, arrêté à son tour, il fut, ainsi que le soldat, conduit devant M. Souillard, commissaire de police du quartier de la Porte-Saint-Martin.

Les deux individus déclarèrent leur identité : le soldat Auguste-Jules Bianco, demeurant chez les parents de sa femme, les époux Duval, 114, rue Sadi-Carnot, à Puteaux, est planton cycliste du commandant du 2e bureau de recrutement de la Seine, boulevard Suchet, à Paris. Le civil, Georges-Lucien Rethoray, 27 ans, ouvrier serrurier, demeure 218, rue de Belleville.

Le soldat fut fouillé et on trouva sur lui quatre des tracts n° 5245, une lettre de Rethoray, dans laquelle celui-ci lui demandait s'il ne pourrait pas lui fournir encore deux fascicules et un livret.

Qu'est-ce que c'est que cela, s'inquiéta le commissaire.

Rien, répondit le soldat.

Comment, rien vous mentez, répliqua le magistrat, qui se mit alors à « culiner » l'auteur de la lettre, Lucien Rethoray.

Celui-ci finit par avouer qu'en effet Bianco lui avait déjà fourni deux fascicules de mobilisation pour lesquels il lui avait donné 40 francs.

Mais ces pièces étaient en blanc et ne portaient aucun cachet, ajouta-t-il.

Après ces premiers aveux, sur les questions pressantes du commissaire, le soldat finit par reconnaître le fait et déclara lui aussi que les pièces étaient en blanc et qu'aucun cachet n'y avait été apposé.

Cette version paraît invraisemblable car, dans ce cas, les fascicules n'auraient que la valeur de deux feuilles de papier facile à se procurer dans n'importe quelle librairie militaire. Or, Rethoray a payé 40 francs ces deux pièces, et dans sa lettre, il proposait de nouvelles sommes d'argent pour les pièces à venir.

Rethoray aurait refusé de faire connaître l'usage qu'il fait des deux fascicules déjà obtenus et dont on ne serait pas encore parvenu à connaître l'emploi.

M. Souillard s'est rendu aux domiciles de ces deux individus, 248, rue de Belleville, et 114, rue Sadi-Carnot, à Puteaux, où des perquisitions minutieuses n'auraient donné aucun résultat.

Bianco et Rethoray, anarchistes notoires, se livraient, semble-t-il, à l'établissement de fausses pièces militaires pour tous ceux de leurs camarades qui en avaient besoin. On se demande même si on ne se trouverait pas en présence de deux membres d'une vaste association se chargeant de fournir aux individus ayant de bonnes raisons de se cacher, toutes les fausses pièces d'identité nécessaires.

A ce sujet, une compagnie de Rethoray serait, actuellement, surveillée de très près.

Des perquisitions auraient également été faites dans les chambres du bastion nord n° 57, situé boulevard Lannes, où est casernée la 10e section des ouvriers d'aviation qui avait, en subsistance, le planton cycliste Bianco. Le mâtisme le plus absolu est observé sur le résultat de ces opérations.

Bianco et Rethoray ont été envoyés au dépôt, où ils restent à la disposition, l'un du parquet de la Seine, l'autre de l'autorité militaire.

L'enquête se poursuit.

POUR LA LOI DES LOYERS

DEUX NOUVEAUX ARTICLES

Paris, 25 janvier. — La Commission sénatoriale de législation civile présidée par M. Bouin Champeau a terminé, ce matin, la lecture de son projet de loi relatif à la réglementation définitive de la législation des loyers entre autres modifications au texte voté par la Chambre.

La Commission ajoute deux nouveaux articles l'un qui concerne le délai de prescription illégal sera plus relevé qu'intérêt du capital représentant les charges et la valeur actuelle de l'immeuble ne dépassera pas 8 %, l'autre qui a pour objet de modifier le texte des articles 1709 et 1710 du Code de Commerce, par rapportement ne sera pas opposable aux locataires.

Le président a clôturé la séance en adressant à M. Bouin Champeau, le félicitant pour le mouvement des adoptions, à la commission Barthe et à tous les collaborateurs de la Loi, les remerciements du Comité central français des députés britanniques et des villages français adoptés.

L'impôt sur le chiffre d'affaires

LE REGIME DU FORFAIT

L'article 28 de la loi du 31 décembre 1921 portant modification du budget général de l'exercice 1922 (J. O. du 1er janvier P. 2), dispose ce qui suit :

L'article 67 de la loi du 25 juin 1920 est modifié comme suit :

Les personnes visées à l'article précédent sont tenues :

a) De fournir aux agents des constitutions directes, ainsi qu'à ceux des autres services financiers qui seront désignés par un règlement d'administration publique pour chaque catégorie de contribuables, tant au principal qu'au supplément que dans les succursales ou agences, toutes justifications nécessaires à la fixation du chiffre d'affaires ;

b) De remettre chaque mois de la manière et dans la forme qui seront fixées par le règlement d'administration publique prévu au premier alinéa du présent article, un relevé qui indiquera le montant total du chiffre de leurs affaires pendant le mois précédent et d'indiquer, en outre, le détail de ce chiffre susceptible de la taxe de 10 %, ainsi que d'acquiescer le montant des taxes exigibles d'après ce relevé dans les conditions qui seront arrêtées par le même règlement.

Sont dispensés de leur dévouement et moyennant le versement d'un forfait annuel, d'obligations stipulées à l'article 67, § 1er de la loi du 25 juin 1920, les redevables dont le chiffre d'affaires est inférieur pendant l'année précédente à 100.000 francs, s'il s'agit de revendeurs dont le commerce principal est de vendre des marchandises, denrées, fournitures ou objets à emporter ou à consommer sur place ou de fournir le logement, pour 30.000 francs, s'il s'agit d'autres redevables.

Le paiement sera fait par quart, tous les trois mois.

Cette faculté pourra être retirée par l'administration aux redevables ayant commis des contrevenances de la présente loi.

Pour l'application de ces nouvelles dispositions, les redevables de la taxe sur le chiffre d'affaires, pourront passer au service chargé de recevoir leurs déclarations.

SAINT AMBROISE CAMBRIOLÉ

DES MALFAITEURS LUI ONT VOLÉ SA BAGUE ET SON AGRAVE DE CORPS

Milan, 25 janvier. — Les journaux annoncent que des malfaiteurs ont pénétré dans la crypte de la Basilique de Saint-Ambroise et ont volé la bague et l'agrafe de corps de Saint-Ambroise. Les autres bijoux ont été laissés. L'urne de cristal est restée dans le dépôt, mais ne pas avoir été volée.

Un enfant victime d'un rapt mystérieux

Les ravisseurs inconnus sont activement recherchés

En 1917, une jeune fille de St-Tropez, Maria di Giovanni, dont l'ami venait d'être tué au front, mit au monde un bébé qu'elle reconnut. Presque sans ressources, la jeune mère confia l'enfant à des voisins, les époux Carine, seuls sages qui portaient pour Paris. Il était entendu que Mme di Giovanni donnerait ce qu'elle pourrait pour élever l'enfant jusqu'à ce qu'on lui ait trouvé du travail à Paris.

Quelque temps après, Mme di Giovanni recevait une lettre portant l'adresse de ses amis, rue Claude-Becque, lettre dans laquelle il lui était demandé de venir à Paris. Elle se rendit à Paris et elle trouva l'enfant dans une maison qui n'était pas celle de ses amis. Elle fut très étonnée de voir que l'enfant n'était pas le même que celui qu'elle avait confié à ses amis. Elle fut très étonnée de voir que l'enfant n'était pas le même que celui qu'elle avait confié à ses amis.

Elle fut très étonnée de voir que l'enfant n'était pas le même que celui qu'elle avait confié à ses amis. Elle fut très étonnée de voir que l'enfant n'était pas le même que celui qu'elle avait confié à ses amis.

Elle fut très étonnée de voir que l'enfant n'était pas le même que celui qu'elle avait confié à ses amis. Elle fut très étonnée de voir que l'enfant n'était pas le même que celui qu'elle avait confié à ses amis.

Elle fut très étonnée de voir que l'enfant n'était pas le même que celui qu'elle avait confié à ses amis. Elle fut très étonnée de voir que l'enfant n'était pas le même que celui qu'elle avait confié à ses amis.

Elle fut très étonnée de voir que l'enfant n'était pas le même que celui qu'elle avait confié à ses amis. Elle fut très étonnée de voir que l'enfant n'était pas le même que celui qu'elle avait confié à ses amis.

Elle fut très étonnée de voir que l'enfant n'était pas le même que celui qu'elle avait confié à ses amis. Elle fut très étonnée de voir que l'enfant n'était pas le même que celui qu'elle avait confié à ses amis.

Elle fut très étonnée de voir que l'enfant n'était pas le même que celui qu'elle avait confié à ses amis. Elle fut très étonnée de voir que l'enfant n'était pas le même que celui qu'elle avait confié à ses amis.

Elle fut très étonnée de voir que l'enfant n'était pas le même que celui qu'elle avait confié à ses amis. Elle fut très étonnée de voir que l'enfant n'était pas le même que celui qu'elle avait confié à ses amis.

Elle fut très étonnée de voir que l'enfant n'était pas le même que celui qu'elle avait confié à ses amis. Elle fut très étonnée de voir que l'enfant n'était pas le même que celui qu'elle avait confié à ses amis.

Elle fut très étonnée de voir que l'enfant n'était pas le même que celui qu'elle avait confié à ses amis. Elle fut très étonnée de voir que l'enfant n'était pas le même que celui qu'elle avait confié à ses amis.

Elle fut très étonnée de voir que l'enfant n'était pas le même que celui qu'elle avait confié à ses amis. Elle fut très étonnée de voir que l'enfant n'était pas le même que celui qu'elle avait confié à ses amis.

Elle fut très étonnée de voir que l'enfant n'était pas le même que celui qu'elle avait confié à ses amis. Elle fut très étonnée de voir que l'enfant n'était pas le même que celui qu'elle avait confié à ses amis.

Elle fut très étonnée de voir que l'enfant n'était pas le même que celui qu'elle avait confié à ses amis. Elle fut très étonnée de voir que l'enfant n'était pas le même que celui qu'elle avait confié à ses amis.

Elle fut très étonnée de voir que l'enfant n'était pas le même que celui qu'elle avait confié à ses amis. Elle fut très étonnée de voir que l'enfant n'était pas le même que celui qu'elle avait confié à ses amis.

Elle fut très étonnée de voir que l'enfant n'était pas le même que celui qu'elle avait confié à ses amis. Elle fut très étonnée de voir que l'enfant n'était pas le même que celui qu'elle avait confié à ses amis.

Elle fut très étonnée de voir que l'enfant n'était pas le même que celui qu'elle avait confié à ses amis. Elle fut très étonnée de voir que l'enfant n'était pas le même que celui qu'elle avait confié à ses amis.

Elle fut très étonnée de voir que l'enfant n'était pas le même que celui qu'elle avait confié à ses amis. Elle fut très étonnée de voir que l'enfant n'était pas le même que celui qu'elle avait confié à ses amis.

Elle fut très étonnée de voir que l'enfant n'était pas le même que celui qu'elle avait confié à ses amis. Elle fut très étonnée de voir que l'enfant n'était pas le même que celui qu'elle avait confié à ses amis.

Elle fut très étonnée de voir que l'enfant n'était pas le même que celui qu'elle avait confié à ses amis. Elle fut très étonnée de voir que l'enfant n'était pas le même que celui qu'elle avait confié à ses amis.

L'aide anglaise aux villages dévastés

LE BILAN DES RESULTATS

Paris, 25 janvier. — Le Comité central français des adoptions britanniques s'est réuni le 24 janvier, sous la présidence de M. Ph. Crozier, à la Chambre.

Entre autres personnalités, étaient présents : MM. Gouge, sénateur de la Somme ; Chenebault, sénateur de l'Aisne ; Hugues, député-maire de Fayet.

Diverses questions intéressant les adoptions ont été discutées et un bilan des résultats obtenus a été donné.

100 villages dévastés ont été adoptés par 300 familles britanniques. Malgré la crise économique qui sévit en Angleterre, tous ces villages ont reçu de très nombreuses dons en nature, vêtements, linge, semences, pecks d'arbres fruitiers, instruments agricoles, etc.

De nombreux dons en espèces qui doivent servir à la réalisation de projets d'utilité générale, tels que l'adduction d'eau, aménagement de la force électrique, constructions de maisons ouvrières, etc., ont été effectués. Un grand nombre d'entre eux. Enfin, plusieurs coopératives agricoles ont reçu des machines, balaises et tracteurs automobiles.

Le président a clôturé la séance en adressant à M. Gouge, sénateur de la Somme, le félicitant pour le mouvement des adoptions, à la commission Barthe et à tous les collaborateurs de la Loi, les remerciements du Comité central français des députés britanniques et des villages français adoptés.

POUR LA LOI DES LOYERS

DEUX NOUVEAUX ARTICLES

Paris, 25 janvier. — La Commission sénatoriale de législation civile présidée par M. Bouin Champeau a terminé, ce matin, la lecture de son projet de loi relatif à la réglementation définitive de la législation des loyers entre autres modifications au texte voté par la Chambre.

La Commission ajoute deux nouveaux articles l'un qui concerne le délai de prescription illégal sera plus relevé qu'intérêt du capital représentant les charges et la valeur actuelle de l'immeuble ne dépassera pas 8 %, l'autre qui a pour objet de modifier le texte des articles 1709 et 1710 du Code de Commerce, par rapportement ne sera pas opposable aux locataires.

Le président a clôturé la séance en adressant à M. Bouin Champeau, le félicitant pour le mouvement des adoptions, à la commission Barthe et à tous les collaborateurs de la Loi, les remerciements du Comité central français des députés britanniques et des villages français adoptés.

Le président a clôturé la séance en adressant à M. Bouin Champeau, le félicitant pour le mouvement des adoptions, à la commission Barthe et à tous les collaborateurs de la Loi, les remerciements du Comité central français des députés britanniques et des villages français adoptés.

Le président a clôturé la séance en adressant à M. Bouin Champeau, le félicitant pour le mouvement des adoptions, à la commission Barthe et à tous les collaborateurs de la Loi, les remerciements du Comité central français des députés britanniques et des villages français adoptés.

Le président a clôturé la séance en adressant à M. Bouin Champeau, le félicitant pour le mouvement des adoptions, à la commission Barthe et à tous les collaborateurs de la Loi, les remerciements du Comité central français des députés britanniques et des villages français adoptés.

Le président a clôturé la séance en adressant à M. Bouin Champeau, le félicitant pour le mouvement des adoptions, à la commission Barthe et à tous les collaborateurs de la Loi, les remerciements du Comité central français des députés britanniques et des villages français adoptés.

Le président a clôturé la séance en adressant à M. Bouin Champeau, le félicitant pour le mouvement des adoptions, à la commission Barthe et à tous les collaborateurs de la Loi, les remerciements du Comité central français des députés britanniques et des villages français adoptés.

Le président a clôturé la séance en adressant à M. Bouin Champeau, le félicitant pour le mouvement des adoptions, à la commission Barthe et à tous les collaborateurs de la Loi, les remerciements du Comité central français des députés britanniques et des villages français adoptés.

Le président a clôturé la séance en adressant à M. Bouin Champeau, le félicitant pour le mouvement des adoptions, à la commission Barthe et à tous les collaborateurs de la Loi, les remerciements du Comité central français des députés britanniques et des villages français adoptés.

Le président a clôturé la séance en adressant à M. Bouin Champeau, le félicitant pour le mouvement des adoptions, à la commission Barthe et à tous les collaborateurs de la Loi, les remerciements du Comité central français des députés britanniques et des villages français adoptés.

Le président a clôturé la séance en adressant à M. Bouin Champeau, le félicitant pour le mouvement des adoptions, à la commission Barthe et à tous les collaborateurs de la Loi, les remerciements du Comité central français des députés britanniques et des villages français adoptés.

Le président a clôturé la séance en adressant à M. Bouin Champeau, le félicitant pour le mouvement des adoptions, à la commission Barthe et à tous les collaborateurs de la Loi, les remerciements du Comité central français des députés britanniques et des villages français adoptés.

Le président a clôturé la séance en adressant à M. Bouin Champeau, le félicitant pour le mouvement des adoptions, à la commission Barthe et à tous les collaborateurs de la Loi, les remerciements du Comité central français des députés britanniques et des villages français adoptés.

Le président a clôturé la séance en adressant à M. Bouin Champeau, le félicitant pour le mouvement des adoptions, à la commission Barthe et à tous les collaborateurs de la Loi, les remerciements du Comité central français des députés britanniques et des villages français adoptés.

L'Amérique assistera-t-elle à la Conférence de Gènes ?

Washington pose des conditions à la Russie et à la France

Le cabinet de Washington, nous l'avons dit, a décidé que sa participation à la conférence de Gènes, qui commence le 8 mars, ne peut avoir lieu dans l'état présent des choses.

Le président Harding, d'après des nouvelles de bonne source désirerait personnellement voir son pays représenté à Gènes s'il y avait un espoir que quelque chose de positif sortirait de cette conférence.

M. Hoover, le secrétaire du commerce, et M. Mellon, secrétaire de la trésorerie, partagent l'avis du président qui a eu plusieurs conférences avec les membres du cabinet d'Etat, et le sénateur Lodge à ce sujet.

Les résultats de ces conférences sont les suivants :

Le cabinet de Washington refuse de participer à la conférence à moins que la Russie n'accepte de désarmer la